



SYNDICAT MIXTE D'ETUDES POUR ENTREPRENDRE ET METTRE EN OEUVRE
LE SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE
DE LA GRANDE AGGLOMERATION TOULOUSAINNE

121202

VILLE DE PORTET SUR GARONNE

Toulouse, le 11 AVR. 2023

RECU LE

12 AVR. 2023

Action	Information
SUE	CAB DGS

Monsieur Thierry SUAUD
Maire de Portet-sur-Garonne
1, rue de l'Hôtel de Ville
BP 90073
31121 PORTET-SUR-GARONNE Cedex

Affaire suivie par :
Valérie PINARD-CARTIER
Tel : 05 34 42 42 82

Objet : Projet de PLU arrêté de PORTET-sur-GARONNE

Monsieur le Maire,

Par courrier reçu le 10 janvier 2023, vous avez adressé au SMEAT le projet de PLU révisé de Portet-sur-Garonne, arrêté par délibération du Conseil Municipal en date du 15 décembre 2022.

Après examen du projet, je vous confirme n'avoir pas relevé d'élément qui nous semblerait présenter une fragilité dans sa compatibilité avec le SCoT opposable, approuvé le 27 avril 2017.

Je souhaite, en outre, et compte-tenu de la procédure, en cours, de deuxième révision du SCoT, attirer votre attention sur le fait que la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers (ENAF), décomptée, en application des dispositions de la loi Climat et Résilience du 22 août 2021, à partir de cette même date, devra s'inscrire dans les limites de ce que le SCoT révisé aura à fixer, en déclinaison de ladite loi.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à l'assurance de ma considération distinguée.

La Présidente du SMEAT


Annette LAIGNEAU

